

Monsieur le directeur général, cher Philippe,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Je suis très touché et ému. C'est en effet un grand honneur pour moi de recevoir cette superbe distinction, Monsieur le directeur général, honneur qui rejaille sur ma famille laquelle a su supporter mes nombreuses et fréquentes absences, sur l'autorité que je représente et son personnel, sur mon pays, ainsi que sur le comité consultatif que je préside jusqu'à demain. Je (vous) te remercie, cher Philippe (Monsieur le directeur général), pour tes (vos) aimables propos et te (vous) prie de transmettre mes vifs remerciements au Secrétaire général du Conseil pour m'avoir accordé cette distinction.

L'attribution de cette distinction honore surtout le droit à la protection des données et l'engagement des nombreux experts, représentants nationaux, membres des autorités de protection des données, observateurs, qui année après année se succèdent et participent aux travaux du Conseil de l'Europe en vue de promouvoir, développer et renforcer ce droit si indispensable au fonctionnement d'une société démocratique, respectueuse des droits de l'Homme. Il honore ceux et celles qui inlassablement promeuvent la Convention 108 en tant qu'instrument ouvert sur le monde et réponse adéquate à l'adoption d'un instrument universel contraignant, respectueux des diversités. Cet engagement nous le faisons pour le bien de nos concitoyens et de nos sociétés et pour l'avenir de notre planète de plus en plus dominé par les technologies de l'information et des communications.

Cette distinction est pour moi la reconnaissance d'un long engagement au Conseil de l'Europe dont je vais rappeler les grandes lignes. Il a débuté en septembre 1981 par ma première participation à une réunion plénière du Comité d'experts de la protection des données (CJPD) lequel débattait de la première recommandation sur la statistique et la recherche. Elle s'est poursuivie de manière plus ou moins continue jusqu'à ce jour. Ce fut tout d'abord une participation au groupe de travail chargé de l'élaboration de la recommandation relative à la protection des données à caractère personnel utilisées à des fins de marketing direct, puis vint la réunion constitutive du T-PD en 1985, suivi par une première présidence, celle du groupe de travail sur la protection des données utilisées à des fins de paiement et autres opérations connexes de 1987 à 1989. En 1990, je suis devenu le représentant régulier de la Suisse au CJPD et au T-PD. J'ai ainsi conduit les travaux relatifs à la deuxième recommandation sur la statistique comme président du groupe de travail (1991 à 1995) et président du Comité d'experts de la protection des données CJPD (1994 – 1996). Cette période a été marquée par les premières coordinations communautaires et pour

moi l'occasion de faire mes armes dans la recherche d'un consensus avec la commission européenne soucieuse de défendre son cadre juridique afin que nous puissions tenir compte des attentes des pays hors Union européenne et permettre également l'adoption de textes novateurs. De 2000 à 2004, j'ai présidé notre comité consultatif et notamment achevé les travaux relatifs au protocole additionnel sur les autorités de contrôle et les flux transfrontières. Durant cette période, nous avons enregistré 11 nouvelles ratifications. En 2005 à l'occasion de la conférence de Prague sur les droits des personnes concernées, j'ai lancé l'idée de la journée de la protection des données qui est devenue réalité à partir de 2007. Ma seconde présidence du T-PD a débuté en juin 2010 et s'achèvera demain avec l'élection d'un nouveau ou d'une nouvelle présidente. Cette seconde présidence a débuté avec l'achèvement des travaux relatifs à la recommandation sur le profilage. Elle a surtout été marquée par les travaux de modernisation de la Convention, la promotion de la convention et l'adhésion des premiers Etats tiers et la conduite d'une politique de transparence et de plus grande visibilité du comité et des activités du Conseil de l'Europe en matière de protection des données. Durant cette période les 5 derniers Etats du Conseil qui ne l'avaient pas encore fait ont ratifié la Convention et l'Uruguay suivi de l'Île Maurice ont adhéré. Deux périodes de présidence au cours desquels j'ai eu en outre le plaisir de célébrer le 20^e et le 30^e anniversaire de notre convention.

Cette médaille pro merito, je souhaite la partager avec vous tous, membres du Comité consultatif, observateurs, experts et plus spécialement vous les membres du bureau et du secrétariat qui m'avez appuyé et m'appuyez dans mes démarches pour faire aboutir les travaux de modernisation de la convention et de sa promotion auprès des Etats tiers. Nos efforts portent leur fruit. Comme je le disais auparavant, tous les membres du Conseil de l'Europe ont ratifié la Convention. De plus en plus d'Etats adhèrent à cet instrument ou adoptent des législations s'inspirant de la Convention et des recommandations que nous élaborons au Conseil de l'Europe. Ainsi, aujourd'hui quelques 110 Etats dans le monde ont une législation de protection des données Depuis l'ouverture à la signature de la Convention 15 recommandations sectorielles ont été adoptées. A cela s'ajoute des avis et des rapports à l'exemple de celui sur la vidéosurveillance et celui sur la biométrie. Mentionnons encore dans ce bilan, les nombreuses participations de votre président, de membres du comité, d'experts ou de membres du secrétariat aux travaux d'autres instances au sein du Conseil ou en dehors. Enfin et ce n'est pas le moindre des succès, nous devrions avoir une convention révisée et modernisée d'ici la fin de l'année.

La crédibilité du Conseil de l'Europe est reconnue au-delà des frontières de la grande Europe. Le comité consultatif est devenu au fil des ans un organe respecté et faisant

autorité. Son rôle sera encore renforcé avec les nouvelles compétences, notamment d'évaluation de l'effectivité de la protection des données dans les Etats Parties. Il reste cependant beaucoup de chemin à faire et de défis à relever et que nous continuerons à relever avec force, créativité et enthousiasme pour assurer la pérennité de nos droits et libertés. L'enthousiasme et l'engagement à eux seul ne suffiront cependant pas sans des ressources suffisantes et adaptées à l'ampleur de la tâche qui est la nôtre et j'ose appeler de mes vœux à un renforcement conséquent des moyens mis à disposition de la protection des données au Conseil de l'Europe. Si nous jetons un coup d'œil sur l'ordre du jour de la présente réunion, on comprendra vite qu'une réunion plénière annuelle est totalement insuffisant.

En effet notre tâche demeure immense et prioritaire. Notre société se trouve à la croisée des chemins : L'homme numérisé et quantifié, l'intelligence artificielle, l'internet des objets, l'émergence des voitures et des robots intelligents, les paiements sans contact et la disparition du numéraire, l'exploitation des mégadonnées et le profilage comportemental et prédictif sont autant de développements qui peuvent évoluer de manière positive ou négative. Si ces développements ne respectent pas les valeurs fondamentales de la société, les droits de l'homme et en particulier le droit à la dignité et à la non-discrimination, ils risquent d'entraîner rapidement des dommages irréversibles et une mise sous tutelle des personnes. La société numérique se doit d'être démocratique et conforme aux droits et libertés fondamentales sous peine de déboucher sur une nouvelle forme de dictature. Il y a donc urgence à agir et à fixer ou préciser les règles de comportements qui éviteront que des algorithmes décident de ce qui est bien pour nous, déterminent ce que nous devons savoir ou penser et comment nous devons agir et nous comporter. Il faut mettre en place, au plan national et international, un cadre juridique assurant la compatibilité des technologies avec la démocratie et l'exercice effectif du droit à la protection des données. La révision de la Convention 108 est ainsi une étape importante pour réaliser cet objectif.

En conclusion, cher Philippe (Monsieur le directeur général), je suis très honoré de la récompense qui m'est décernée aujourd'hui au nom de tous mes collègues ici présents qui apportent leur pierre à la construction d'un monde démocratique respectueux des droits de l'Homme. Je (vous) t'en remercie très sincèrement.